

**ASSEMBLÉE NATIONALE**10 mai 2024

---

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

**RETIRED AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 4583

présenté par  
M. Molac

-----

**ARTICLE 8**

Après l'alinéa 4, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« La gouvernance et la mise en œuvre du dispositif associeront l'État et les régions. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de l'amendement vise à indiquer la nécessaire coopération entre l'Etat et les régions en ce qui concerne la gouvernance et la mise en oeuvre de France Services Agriculture.

Cet amendement a été transmis par Régions de France